



Dénonciat° cal. après +ieurs plaintes identiques clas. sans suite

Par nael

Une personne qui s'acharne depuis 8 ans à porter plainte sur le même motif (harcèlement moral) et avec à chaque fois la même issue : infraction insuffisamment caractérisée (classement sans suite).

3 plaintes déposées en gendarmerie sur ce motif et 3 demandes reconventionnelles avec le même motif dans des procès et toutes rejetées (procès qu'elle a perdu).

Suis-je légitime a déposer plainte pour dénonciation calomnieuse suite à la dernière plainte pour harcèlement clôturée avec infraction insuffisamment caractérisée en octobre 2023?

Ou suis-je également légitime d'utiliser ces plaintes contre cette personne en utilisant les classements sans suite et les rejets des demandes reconventionnelles pour le même motif, comme éléments à charge dans un dossier de plainte pour harcèlement moral. Cela constituerait un des éléments parmi d'autres (agressions sonores réitérés et agressions physique (rappel à la loi et condamnation au civil...) ...?

Merci de bien vouloir répondre à nouveau à ma demande complétée. Cordialement Naël